

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le lundi 11 juin, à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier LERENARD, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 31 mai 2018.

Cindy BERNARD est élue secrétaire et procède à l'appel des conseillers.

Présents : Olivier LERENARD, Francis THOMASSON, Alain MAURIN, Marie-Pascale FRUGIER, Daniel GUILLON, Annie MASSIAS, Robert DESBORDES, Marie GABRIEL, Pascal GAYOU, Cindy BERNARD, Philippe MONTIER, Catherine VALLERY-RADOT.

Absents représentés : Anne-Sophie UIJTTEWAAL (pro curation à Marie-Pascale FRUGIER), Claire GRAMOND (procuration à Pascal GAYOU), Aurélien BOULESTIN (procuration à Catherine VALLERY-RADOT)

APPROBATION PV DU 30 MARS 2018

Le maire soumet à l'approbation du conseil municipal ce compte-rendu.

Il est approuvé à l'unanimité.

TARIFS COMMUNAUX

Francis THOMASSON, adjoint chargé des finances, informe l'assemblée que la commission s'est réunie le 29 mai pour revoir les tarifs.

- **services de cantine et de garderie**, il est proposé de mettre en place à compter de la rentrée scolaire 2018, des tarifs différenciés en fonction du quotient familial (revenu net imposable/nombre de parts fiscales x 12), échelonnés sur 4 tranches.

- **redevance d'assainissement** : proposition de facturer les immeubles non raccordés au réseau de distribution d'eau potable (alimentés par une source privée) sur la base d'un forfait de 40 m³ par personne au foyer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs comme suit :

TARIFS SCOLAIRES : de septembre à juillet de l'année scolaire		2016/2017	2017/2018	2018/2019	
Repas cantine enfant		2,50	2,50		
	tranche 1 - 0 à 700			2,45	
	tranche 2 - 701 à 1000			2,50	
	tranche 3 - 1001 à 1300			2,55	
	tranche 4 - > à 1300			2,65	
Repas cantine adulte		5,20	5,20	5,50	
Garderie 1/2 journée		1,30	1,30		
	tranche 1 - 0 à 700			1,25	
	tranche 2 - 701 à 1000			1,30	
	tranche 3 - 1001 à 1300			1,35	
	tranche 4 - > à 1300			1,40	
Garderie	retard	10,00	10,00	10,00	
Piscine		50 % du tarif de la séance	50 % du tarif de la séance	50 % du tarif de la séance	
Transport scolaire "+ 3 km" 1 enfant	annuel	65,00	65,00	65,00	
Transport scolaire "+ 3 km" à partir du 2ème enfant	annuel	32,50	32,50	32,50	
Transport scolaire "- 3 km" quel que soit le nombre d'enfants	annuel	80,00	100,00	120,00	
Transport scolaire élève domicilié hors commune	annuel	250,00	250,00	250,00	
Transport scol. Enf. Sous condition de ressources + 3 km	annuel	gratuit	gratuit	gratuit	
TARIFS ASSAINISSEMENT		2017	2018	2019	
Redevance assainissement : Partie fixe	Semestrielle	23,00	23,00	23,00	
Redevance assainissement : au m3		1,50	1,50	1,55	
Redevance assainissement immeubles non raccordés au réseau EP - forfait : 40 m ³ /personne				1,55	
Participation pour assainissement collectif (PAC) maison existante		2 900,00	2 900,00	2 900,00	
PAC avec pompe de relevage		1 500,00	1 500,00	1 500,00	
PAC construction neuve / Majoration si pas d'installation individuelle		4 500,00	4 500,00	4 500,00	
LOCATION SALLE POLYVALENTE		2017	2018	2019	
Habitants de JOURGNAC	le WE	Petite salle	250,00	250,00	250,00
		Extension restaurant scolaire	100,00	100,00	100,00
	Si < 5 h 00	Petite salle	95,00	95,00	95,00
Jeunes < 25 ans - 1 seule fois par an		Petite salle (demi-tarif)	125,00	125,00	125,00
Habitants CCVV	le WE	Petite salle	300,00	300,00	300,00
		Extension restaurant scolaire	120,00	120,00	120,00
	Si < 5 h 00	Petite salle	110,00	110,00	110,00
Habitants HORS CCVV	le WE	Petite salle	400,00	400,00	400,00
		Extension restaurant scolaire	160,00	160,00	160,00
	Si < 5 h 00	Petite salle	150,00	150,00	150,00
Arrhes location		100,00	100,00	100,00	
Couverts		0,50	0,50	0,50	
Caution restitution en l'état		600,00	600,00	600,00	
Associations communales : > 3 fois = 150 € pour manifest. but lucratif		gratuit 3 fois	gratuit 3 fois	gratuit 3 fois	
Prêt du percolateur		10 € + Caution de 200 €	10 € + Caution de 200 €	10 € + Caution de 200 €	
Associations hors commune pour un pot amical (réunion, manifestation sportive...)		gratuit	gratuit	gratuit	
AUTRES TARIFS		2017	2018	2019	
Concessions Cimetière	au m ²	55,00	55,00	55,00	
Concessions columbarium 30 ans renouvelable		700,00	700,00	700,00	
Dispersion des cendres au jardin du souvenir		50,00	50,00	50,00	
Prêts de tables et de bancs (10 tables et 22 bancs)	tables ou bancs	2,00	2,00	2,00	
	Caution particuliers + assoc.	120,00	120,00	120,00	
Caution sono (prêt réservé aux associations)		300,00	300,00	300,00	
Photocopies A4 noir et blanc		0,15	0,15	0,15	
Photocopies A4 couleur		1,00	1,00	1,00	
Photocopies A3 noir et blanc		0,30	0,30	0,30	
Photocopies A3 couleur		2,00	2,00	2,00	

ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES 2018/2019

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer avec le conseil régional la convention définissant les modalités d'organisation du transport scolaire pour l'année 2018/2019, sans changement par rapport à l'année précédente.

PERSONNEL COMMUNAL

➤ Augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint technique

Dans le cadre du retour à la semaine scolaire de 4 jours et compte tenu du non-renouvellement du contrat CUI à 20 heures par semaine, il est proposé de passer à 35 heures le poste d'adjoint technique, actuellement à 32 heures, pour les missions suivantes : aide au restaurant scolaire, ménage des bâtiments scolaires, salle polyvalente et mairie.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification du temps de travail de ce poste à compter du 1^{er} septembre 2018.

➤ Création d'emplois d'agents contractuels

Il y a lieu de créer des emplois pour le recrutement d'agents contractuels afin de répondre à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activité.

Le conseil municipal décide de créer un d'emploi d'agent contractuel pour chaque grade existant dans la collectivité.

DEMANDE D'EFFACEMENT DE DETTE

A la demande de la trésorerie, et suite à la décision de la commission de surendettement, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'effacement de dette d'un contribuable pour une créance de cantine scolaire de 2014, s'élevant à 88 €.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ENEDIS

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant de 203,00 € pour 2018.

VENTE DE TERRAIN A NOYERAS

Dans le cadre de la vente des biens communaux de Noyéras, il avait été décidé de conserver 3 parcelles, sous réserve qu'elles deviennent constructibles lors de la prochaine révision du PLUi. Le maire explique que les orientations de cette révision visent à diminuer les surfaces constructibles et que la parcelle B 1149, d'une superficie de 1287 m², actuellement classée en zone naturelle restera non constructible.

Le propriétaire riverain souhaite l'acheter.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la vente de cette parcelle au prix de 300 €.

QUESTIONS DIVERSES

Biens communaux :

Les acquéreurs des terrains sont convoqués le 30 juin à la mairie pour signer les actes notariés.

Défibrillateur :

Il est installé dans les toilettes publiques, la signalétique sera mise en place prochainement.

Une inauguration aura lieu en présence de représentants de la société Groupama qui a versé une subvention de 1000 € pour son acquisition.

Aliénation des chemins ruraux :

Un devis a été établi pour les bornages à réaliser, il s'élève à 5 844 €

Stagiaire

La commune accueillera du 18 juin au 12 juillet un jeune stagiaire dans le cadre d'une mise en situation professionnelle pour la découverte du métier d'agent technique.

Catherine Vallery-Radot intervient pour signaler à nouveau la nuisance causée par le bruit de la chaudière de l'école. Elle demande une intervention de la collectivité. La municipalité s'engage à diagnostiquer le dysfonctionnement et remédier à cette nuisance dans la mesure du possible et dans les meilleurs délais.

La séance est levée à 20 h 00.